

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

Nombre de conseillers

en exercice : 14

présents : 10

votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le seize février, à vingt heures et quatre minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chaussy, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMOINE, Maire. Date de la convocation : 09 février 2023

Etaient présents : M. LEMOINE - Mmes MICHAUD, CHATEAUZEL, LUCAS, BOUREAU et LUNEL

MM. : ROLLOIS, MORIN, BESNARD, BOURBON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. CAURETTE (pouvoir à M. LEMOINE)
M. SARAZIN (pouvoir à Mme MICHAUD)
Mme GUGGER (pouvoir à M. ROLLOIS)
M. KEITA (pouvoir à Mme BOUREAU)

Mme CHATEAUZEL a été élu secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2023.

Remarque de M. KEITA, il conviendrait de faire un bilan des commissions (projets et budgets). Une réunion de travail sur ce sujet précis est programmée le 20 avril.

Après le vote du conseil le compte rendu est approuvé à la majorité avec :

- 4 abstentions, dont 3 qui n'était pas présents lors du conseil de janvier
- 10 pour.

2. Délibération autorisant le paiement d'investissement avant le vote du budget.

Présentation de la délibération spéciale d'ouverture de crédits en début d'année en vertu de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celui-ci permet de payer des investissements avant le vote du budget dans la limite de 25 % du budget de l'année N-1.

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif N+1,

Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité cette délibération.

3. Délibération pour la mise en place du nouveau contrat de location de la salle des fêtes.

Le projet du contrat de location de la salle des fêtes préparé par M CAURETTE et mis à jour avec les échanges avec les conseillers est présenté.

Le maire propose la mise en place de ce contrat pour toutes les locations à partir du 4 mars 2023.

Bien entendu les prix de location indiqués seront ajustés en fonction des délibérations annuelles du conseil municipal. Notamment, nous nous interrogeons sur une hausse liée à la hausse des énergies.

Il a été souligné le besoin de rappeler aussi ces règles aux associations utilisant la salle des fêtes gratuitement et de leur demander chaque année une attestation d'assurance couvrant les dommages potentiel des locaux utilisés.

Après en avoir délibéré le conseil approuve ce contrat de location à l'unanimité et autorise le maire ou son représentant à signer les contrats de location.

4. Avancement des trois projets concernant le contrat rural :

- Economies d'énergie des bâtiments de la commune : Présentation par M ROLLOIS

Une réunion de cette commission s'est tenue le 6 février, lors de laquelle un bilan des consommations énergétiques communales a été présenté à la commission.

Le groupe a choisi de fixer en parallèle deux objectifs :

- améliorer l'isolation des bâtiments publics,
- améliorer l'isolation des locaux loués et garder la possibilité de les louer (entrée financière pour la commune).

Il est tout d'abord nécessaire de mener une étude afin de prioriser les travaux et d'établir des montants estimatifs par bâtiment. Le CEP (Conseil en Energie Partagée) a été consulté et cette étude complète de nos bâtiments sort de ses attributions. Nous devons envisager de prendre une assistance externe afin de mener cette étude. Les premiers montants évoqués seraient de 2.000 € à 10.000 €.

Le conseil municipal valide le principe de demander des prix pour cette étude et de nous faire aider du CEP pour choisir ces entreprises et établir un cahier des charges.

Le maire : Nous avons envisagé en commission de rechercher des subventions ailleurs que le contrat rural comme le « fonds vert » ou autres car le budget de 150.000 € ne semble pas à la hauteur des besoins.

Alexia LUNEL : Pourrait-on mutualiser une prestation d'architecte pour le projet du centre technique municipal et pour les travaux d'isolation ?

Les élus sont partagés sur ce point.

- Aménagement du terrain Fournier : présentation par Mme MICHAUD

Le groupe de travail est en cours d'élaboration du cahier des charges pour une prestation d'architecte-maître d'œuvre pour l'aménagement et la construction du centre technique municipal.

Nous pourrions consulter M. GAUTIER du PNR afin de nous aider dans l'élaboration du cahier des charges.

Prochaine réunion du groupe de travail : mardi 21 février à 19h.

- Aménagement de la salle des fêtes

Ce groupe de travail ne s'est pas réuni depuis le dernier conseil municipal.

Prochaine réunion du groupe de travail : mercredi 22 février à 19h.

5. Groupe de travail sur le projet de lotissement

Une visite du groupe de travail sur le terrain a été réalisée le 28 janvier. Chaque membre de ce groupe de travail mesure mieux maintenant les contraintes liées à la géographie du lieu.

Mme LUCAS : la gestion des eaux de sources est un point d'attention important (de nombreux riverains de ce terrain ont des points d'eau et il est primordial que les travaux qui seront faits lors des constructions ne les tarissent pas).

M ROLLOIS a été contacté par le pôle environnement du PNR pour l'interroger sur ce projet de lotissement dont elle n'aurait pas entendu parler. Il semble que cette personne est nouvellement embauchée au PNR et n'a pas suivi les phases d'élaboration de notre PLU de 2019 qui mentionne ce projet.

Nous avons contacté le PNR pour solliciter leur aide sur ce dossier. M Gautier a indiqué qu'il fera une réponse la semaine prochaine.

Une prochaine réunion du groupe de travail est fixée le lundi 13 mars à 19h30.

6. Subvention exceptionnelle pour le Comité des Fêtes

Le maire propose de voter une subvention exceptionnelle de 300€ cette année pour l'organisation des Jeux Intervillages par le Comité des Fêtes. En effet, la CCVVS ne désire plus aider financièrement les Jeux Intervillages (Genainville, Omerville, Chaussy).

Le conseil demande à ce que soit précisé le libellé «Jeux Intervillages» lors du paiement de la subvention afin de mieux suivre les dépenses en 2023.

Le maire explique également qu'il convient de rembourser le Comité des Fêtes pour les dépenses occasionnées par la sortie des enfants à la patinoire (cadeau de Noël des CM offert par la commune) à hauteur de 120 €.

Il est proposé de verser 420 € à l'association.

Après en avoir délibéré le conseil donne son accord à l'unanimité,

Questions diverses :

1. Le maire rappelle qu'il a reçu en main propre la démission de la secrétaire de mairie le 4 février 2023 et fait part de l'avancement de son remplacement car elle quittera ses fonctions le 3 mars prochain. Nous avons passé l'annonce sur les réseaux de communication de la commune, site d'emplois publics, auprès de la CCVVS et de l'association des maires du Val d'Oise.

Nous avons 5 candidatures reçues à ce jour à étudier.

2. Le maire explique que les liaisons de téléphone par câble en cuivre seront fermées en 2025.

Nous avons encore 110 abonnements de ce type sur la commune. La société « Orange » a indiqué vouloir arrêter de commercialiser dès novembre 2024 ce réseau qui devra basculer totalement vers le réseau fibre optique.

Les informations seront diffusées par les opérateurs de réseau mais il semble nécessaire que nous expliquions également les enjeux et délais aux habitants de Chaussy.

3. Le maire fait un point sur l'avancement des travaux d'enfouissement des réseaux sur le hameau de Haute-Souris ainsi que sur le dernier devis envoyé par le bureau d'études.

Restera à la charge de la commune : 30 % de 249.406, 80 € TTC soit 74.822 € TTC.

Le démarrage des travaux est prévu pour le dernier trimestre 2023.

4. Le maire indique qu'il a participé à une réunion sur les énergies renouvelables au PNR, liée au renouvellement de la Charte. L'évolution sur la mise en place de panneaux solaires, l'utilisation de la géothermie et de toutes les énergies renouvelables a été abordé avec les possibilités sur l'emprise du territoire du PNR.

Etat et Région sont favorables à la mise en place de méthaniseurs sur le territoire. Ce point inquiète certains élus quant aux nuisances engendrées et à la consommation de terres agricoles.

En cumulant le potentiel des différentes énergies, nous serions encore bien en dessous de ce que nous consommons sur le Vexin. Il est donc nécessaire de réduire nos consommations en premier lieu.

5. Le maire annonce que l'Académie a décidé de mettre sous surveillance notre école en vue de la fermeture éventuelle d'une classe à la rentrée de septembre 2023. Une prochaine visite par l'inspection d'académie aura lieu en juin 2023.

Le nombre d'élève n'est plus un critère pour la fermeture d'une classe. Il est tenu maintenant compte du nombre d'élèves par classe et d'un critère lié au milieu social de la population.

Dans le Vexin, 10 classes sont en surveillance pour la rentrée 2023. Le but est avant tout de récupérer des enseignants pour les affecter à d'autres secteurs.

Les élus font part de leur vive inquiétude quant au devenir de notre école. Le maire va solliciter un rendez-vous avec l'inspecteur d'académie.

6. M ROLLOIS fait part de la réunion de cantine avec la présence de délégués des parents le matin même.

Il a été évoqué le sujet de l'absence de punitions sur ce temps périscolaire. Les consignes actuelles données aux agents de cantine, en cas de débordement d'un enfant, sont de le rappeler à l'ordre mais de ne pas appliquer de punition et de faire prévenir les parents par la mairie.

Au bilan, certains enfants manquent de respect au personnel et font de ce temps de repas un moment désagréable pour l'ensemble des personnes présentes, adultes et enfants. Les parents demandent des sanctions intermédiaires avant l'expulsion de l'enfant (isolement sur une table individuelle pour manger, punition écrite).

7. M ROLLOIS va proposer au prochain budget que la commune investisse dans l'achat d'un nouvel outil de gestion pour la réservation des repas à la cantine. Cette tâche dévolue au secrétariat de mairie est très chronophage et peut être traitée directement par les parents sur une plateforme en ligne.

8. M ROLLOIS indique qu'avec les nouvelles consignes de tri édictées par le SMIRTOM, les poubelles jaunes se remplissent très vite.

Mme LUCAS demandera au SMIRTOM si des évolutions de la taille des bacs ou des modifications des rythmes de ramassage des poubelles sont prévues.

9. M ROLLOIS indique que la ville est inscrite au nettoyage de printemps les 25 et 26 mars. Mme MICHAUD s'occupe de l'organisation de cette journée de nettoyage.

L'événement se tiendra pour Chaussy le 25 mars de 10h à 12h.

10. Mme MICHAUD indique que des dossiers de demandes de subvention de la part des associations de la commune ont été reçus en mairie. Certains dossiers ne sont pas conformes à nos attentes et ne permettront pas, en l'état, le versement desdites subventions.

La commission finances examinera ces dossiers et communiquera les éventuels manques dans les dossiers aux associations.

Ordre du jour terminé, séance levée à 22h45.

Les prochains Conseils Municipaux se dérouleront les jeudis :

- 23 mars (comptes administratifs)
- 6 avril (budget principal)



